

ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202501007456 v1 Date du contrôle: 14/02/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:								
Client:	Peb Smart, Rue de	Clairvaux 16/A, 134	8 OTTIGNIES-LO	UVAIN-LA-N	IEUVE			
Propriétaire:	/							
Installateur:	/							
N° TVA:	/							
					Installate	ur = personne ou pei	rsonnes respon	nsable(s) des travaux
Identification de l'installati	on électrique:							
Adresse du contrôle:	-	Chénia 154, 6440 FC	DURBECHIES					
Code EAN installation:	54250139000012778	34						
Tarif compteur(s):	Compteur de bud	get			C	abine HT privée:	Non	
Numéro compteur(s):	Ś				G	RD:	AIESH	
Index compteur(s):	Ś				Ту	pe de locaux:	Caravan /	Châlet
Type d'installation:	Unité d'habitation							
Nature du contrôle:								
Type de contrôle:	Visite de contrôle (6.5)						
Date de réalisation:	☐ Avant le 01/10/1	•	√ Anrè	s le 01/10/1	1981 et avan:	t le 01/06/2020 🔲	Après le 01/06	/2020
Notes:		STATATIONS - Remai		3 10 01/10/1	1701 CI GVGII	TIC 01/00/2020 🚨	Apres 10 01/00	72020
Dérogations (Partie 8):	Appliquées	STATATIONS - RETTIC	ques					
Réinspection au rapport:	/ Appliquees							
Données générales de l'in Tension nominale:	stallation electriqu 1 x 230V		ominale max.:	40 A		Valeur nominale bro	anchement:	ŝ V
Câble d'alimentation:	2x10 mm ²		ominale max	XVB				
		Туре:		AVD		Type de système de		j. II
Electrode de terre:	Piquet de terre					Section électrode d		10 2222
No colore de delete econo	1	Namelana al		10		Section conducteur		10 mm²
Nombre de tableaux:	1	Nombre d		12		Nombre de circuits		0
Installation de production décentralisée:		Non présente		·		Puissance AC (maxi	_	
☐ Installation PV ☐ Stockage de b		e batterie L	Central à hydi	rogène	⊔ Со	génération	L Ec	olienne
Description générale des	dispositifs à couran	t différentiel:						
Voir tableau p. 2								
Schémas et plans de l'inst								
Schéma(s) unifilaire(s) ou de Plan(s) de position:	CITCUITS:	Version/n° / Version/n° /		Date: Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent
Piari(s) de position. Document(s) des installations de sécurité:		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre ☑ Non applica	nhle	✓ Non présent✓ Non présent
Document(s) des installations		Version/n° /		Date:	/	✓ Non applied		□ Non présent
Mesures, contrôles et essa	is:							·
Résistance de dispersion de la prise de terre:		/ Ω		Méthode de mesure:			Non effectuée	
Niveau d'isolement général:		0,07 ΜΩ		Tension de mesure:			500 V	
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test:	OK	Boucle de défaut:			OK	
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	Pas OK	Liaison équipotentielle:		e:	Absente	
Protection contre les contacts indirects:		Pas OK		Protection contre les contacts di			directs: OK	

Etat du matériel mobile:



Pas OK

Etat du matériel (à pose) fixe:

Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	ln	Dln	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	2P	Α	/
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	2P	Α	/

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD buanderie	300 mA	Différentiel	40 A	2P	10 mm²	1	
TD buanderie	30 mA	Différentiel	40 A	2P	10 mm²	1	
TD buanderie		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm ²	2	
TD buanderie		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm ²	9	
TD buanderie		Disjoncteur automatique	25 A	2P	4 mm²	1	

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Infractions mesures:

2.03. - La valeur de la résistance d'isolement en Ω entre les parties actives et la terre, mesurée sous les tensions de test, doit être pour chaque circuit, les appareils d'utilisation étant déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension de test (au minimum 0,5M Ω pour une tension de test de 500V). (Livre 1, Sous-section 6.4.5.1.)

Identification des circuits avec une mauvaise valeur d'isolement:

Voir photo avec disjoncteur coupé

Infractions installation de mise à la terre:

3.04. - Pour permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre, il est indispensable de prévoir un sectionneur de terre qui est démontable seulement à l'aide d'un outil. (Livre 1, Sous-section 5.4.3.5.)

Explication:

A montrer si existant

3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication:

Prise chambre

Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

- 4.10B. L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.19. La partie interne du tableau de répartition et de manoeuvre doit être dépoussiérée.

Infractions installation électrique:

7.20. - Le matériel électrique installé sur des matériaux combustibles est soit pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou auto-extinguible, soit complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto-extinguibles. (Livre 1, Sous-section 4.3.3.5.)

Explication:

Prise apparente buanderie

Cuisine

7.23. - Les prolongateurs avec une prise mobile simple ou un bloc mobile de prises multiples, avec ou sans enrouleur, doivent être utilisés conformément leur utilisation prévue (la connexion en pose fixe n'est pas autorisé). (Livre 1, Sous-section 5.3.4.7.)

Explication:

Cuisine

Pergola

Infractions canalisations et code de couleur:

8.05. - La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)

Explication:

Prise pergola

8.13. - Le nombre et la section des conducteurs connectés par borne ne correspond pas aux règles de l'art; au maximum 2 à 3 âmes de la même section par borne, sinon des bornes de distribution appropriées doivent être utilisées. (Livre 1, Sous-section 4.4.3.4.)

Explication: 5 fil sur une borne

8.17. - Les canalisations électriques installés ne sont pas conformes (p.ex. câble souple côté-à-côté (VTLmB), câbles plats avec isolation PVC (LMVVR), câbles coaxiaux (COAX), câbles téléphoniques (VVT),...)

Explication:

Eclairage salle de bain



CONSTATATIONS: Remarques

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A10 Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises de courant avec contact de terre qui est relié à l'installation de mise à la terre.
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.
- F5 Le local des compteurs n'est pas accessible au moment du contrôle.

Explication:

Compteur enfermé dans une armoire dont l'occupant n'as pas la clé

D5 - La résistance de dispersion de la prise de terre ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit de préférence être inférieure à 30 Ohms.
 Explication:

Pas de sectionneur de terre

F3 - Il est recommandé de prévoir des liaisons équipotentielles pour les installations de gaz et d'eau.



CONCLUSION:

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 14/02/2026							
	☑ par le même organisme	par un organisme au choix						
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.							
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.							
	☐ lors d'une visite précédente	\square lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en							
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.							
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.							
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.						

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

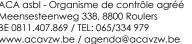
Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

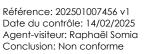
n cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lor

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

vente, c'est à la charge de l'achete









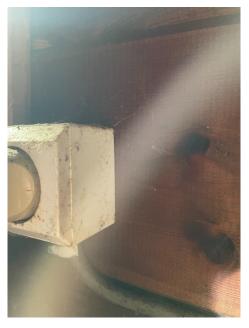
Données générales

Parc Résidentiel Le Chénia 154, 6440 FOURBECHIES Adresse du contrôle:

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

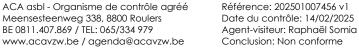




Signature agent-visiteur:









Données générales

Parc Résidentiel Le Chénia 154, 6440 FOURBECHIES Adresse du contrôle:

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

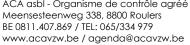




Signature agent-visiteur:









Référence: 202501007456 v1

Conclusion: Non conforme

Date du contrôle: 14/02/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia

Données générales

Parc Résidentiel Le Chénia 154, 6440 FOURBECHIES Adresse du contrôle:

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



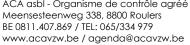


Signature agent-visiteur:





Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.





Référence: 202501007456 v1

Conclusion: Non conforme

Date du contrôle: 14/02/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia

Données générales

Parc Résidentiel Le Chénia 154, 6440 FOURBECHIES Adresse du contrôle:

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:









Données générales

Parc Résidentiel Le Chénia 154, 6440 FOURBECHIES Adresse du contrôle:

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



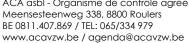


Signature agent-visiteur:





Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.





Référence: 202501007456 v1

Conclusion: Non conforme

Date du contrôle: 14/02/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia

Données générales

Parc Résidentiel Le Chénia 154, 6440 FOURBECHIES Adresse du contrôle:

Propriétaire:

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



